



Cable haute tension au dessus de ma maison

Par **danielle81**, le **06/07/2014 à 15:12**

BONJOUR
la mairie de mon village va effectuer des travaux d'enfouissement de la ligne électrique dans ma rue
mais je ne suis pas concernée alors qu'un cable haute tension passe au dessus de ma maison
que puis je faire contacter l'edf ou la mairie
merci de votre réponse
il y a aussi un cable téléphonique au dessus de mon mur de cloture
je suis obligée de tailler mes arbres afin qu'ils ne touchent pas les cables

Par **moisse**, le **06/07/2014 à 16:30**

Bonjour,
[citation]mais je ne suis pas concernée[/citation]
En quelque sorte la commune commande une tranchée inutile ?
L'obligation d'élagage est différente selon qu'il s'agisse des lignes d'énergie ou téléphoniques.
Dans le premier cas l'obligation et la charge sont imputées à l'exploitant sauf pour les plantations effectuées postérieurement à la construction de la ligne.
Pour ce qui est des lignes téléphoniques, l'abrogation de l'ancien article L65-1 du code des postes et télécommunication a libéré l'exploitant de son obligation d'élagage, qui est ainsi transférée au propriétaire des lieux.
Mais ceci dit quelle est votre question ?

Par **Lag0**, le **06/07/2014 à 18:39**

Bonjour,
Concernant la ligne électrique, je pense que danielle81 souhaiterait que la ligne HT passant au dessus de sa maison soit enterrée.
Or, si j'ai bien compris, ce sont les lignes basses tension (400/230V) qui vont être enterrées.
Les contraintes ne sont pas les mêmes pour enterrer une ligne BT ou une ligne HT (20000 à 400000V), ce qui explique que les lignes

HT sont très rarement enterrées.

Par **danielle81**, le **07/07/2014 à 17:13**

bonjour et merci de votre réponse nous j'aurai aimé que les lignes aussi bien électriques que téléphoniques soient enterrées mais peine perdue